

TARIFS DES HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Garage: Forfait de 3000 € TTC

Fonds de commerce : 10 % HT de la valeur du bien Biens inférieur à 70 000 € : Forfait de 5000 € TTC

Biens compris entre 70 000 et 140 000 € : Forfait de 7000 € TTC Biens supérieurs à 140 000 € : 5 % TTC de la valeur du bien

LOCATIONS

Location loi 1989 (meublé, non meublé) répartis $\frac{1}{2}$ locataire et $\frac{1}{2}$ propriétaire : visite, constitution du dossier,

rédaction du bail : 8,4% TTC du loyer annuel état des lieux : 3,6% TTC du loyer annuel

Minimum part propriétaire : 189 € + 81 € soit 270 € TTC

Part locataire ≤ au plafond /m² de surface habitable fixé par voie réglementaire)

Autres locations (garage, box, remise...) : 12% TTC du loyer annuel Minimum 100 € TTC - A la charge du locataire

Bail commercial: 12% TTC du loyer annuel A la charge du locataire

GESTION IMMOBILIERE

Honoraires de gestion courante : 5,75 % HT des sommes encaissées

Préparatifs aux revenus fonciers : offert

Assurance Garantie des Loyers Impayés (GLI): 2,70% du loyer + charges (+0,3% HT de frais de gestion)

Déclaration annuelle de revenus fonciers : 100 € HT Autres prestataions particulières : nous consulter

Honoraires HT soumis à TVA au taux en vigueur

SYNDIC

-10 lots principaux : Forfait de 1 440 € TTC + 10 lots principaux : 175 € TTC / Lot principal

Proposition de contrat sur demande – tarifs dégressif en fonction du nombre de lots

Taux horaire du syndic : 66 € TTC

Inclus:

- Compte bancaire séparé pour copropriété -15 lots principaux
- Service d'accès en ligne pour les copropriétaires
- Conservation des archives du syndicat

Détails du tarif des prestations particulières selon le contrat type prévu à l'article 18-1A de loi du 10 juillet 1965 sur demande.